



Chauffage "defectueux" apres vente de maison

Par **MAZINB**, le **03/06/2008** à **23:21**

Nous avons vendu une maison en avril 2004 avec un chauffage reversible (pompe à chaleur) .Le nouveau proprietaire a rapidement manifesté son mécontentement envers ce chauffage, mettant en doute son efficacite de climatisation. Il a porté plainte contre l'installateur et a perdu son procès.

Précisons que ne s'integrant pas du tout dans le village,l'individu s'est aigri.

Il menace maintenant de porter plainte contre nous et contre l'agent immobilier s'etant occupé de la transaction. Sachant que cela fait maintenant 4 ans que nous avons vendu la maison, que le terme climatisation ne figure pas sur l'acte de vente, mais que mon conjoint lui a fait une lettre en 2007 reconnaissant que le chauffage connaissait des problemes et que le s.a.v laissait à desirer, que risquons-nous ?

Pour lui,il y aurait une alternative au procès, ce serait de lui rembourser son installation récente de sa nouvelle climatisation pour un montant de 4000 euros. Ce "monsieur" etant très désagréable, nous n'avons aucune envie de nous arranger à l'amiable.

Pouvez nous nous conseiller?

En vous remerciant par avance...

Par **danielle**, le **04/06/2008** à **16:55**

qui avait t'il d'inscrit dans la promesse de vente et l'acte authentique en general c'est noté que les acquéreurs prennent le bien dans l'état ou il se trouve lejour de l'acte si c'est noté vous n'avez rien a craindre voilà ce que je pense